

Communauté de Communes
Albères - Côte-Vermeille - Illibérès
Le schéma de développement de la lecture publique

Préambule

Le diagnostic a mis en évidence le fait que les habitants de la communauté de communes bénéficient d'un réseau de lecture structuré et mûre :

- Douze médiathèques constituent le réseau intercommunal dans une gestion intégrée : bâtiments, budget et personnel
- Trente et un professionnels qualifiés mettent en œuvre le service de lecture publique dont une part significative est bilingue (catalan)
- L'ensemble des services est gratuit et le catalogue unique permet de retirer des collections dans n'importe quel établissement du réseau alors que, par ailleurs, une navette documentaire a été mise en place pour le transport des collections.
- De nombreuses actions de partenariats avec différents acteurs du territoire permettent de déployer une action vigoureuse en faveur des différentes typologies de publics.

Néanmoins, malgré la qualité du service déployé, des progrès sont encore à réaliser pour apporter une équité territoriale des interventions :

- Trois communes restent en dehors du réseau intercommunal et disposent ainsi de services de lecture publique moins qualifiés.
- L'accès aux équipements du réseau n'est pas toujours optimum (accès PMR inexistant parfois, situation excentrée de certains équipements, performance énergétique et adaptation au changement climatique de tous les équipements ne sont pas assurées).

En termes de publics et d'actions, des points de réflexion ont été posés durant le diagnostic et l'atelier de concertation concernant la participation du réseau de lecture publique à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme¹ et en déployant un certain nombre d'actions de solidarités en faveur des publics éloignés de la culture ou empêchés. Par ailleurs, compte-tenu de l'importance de l'activité touristique pour le territoire, il a été identifié l'opportunité pour le réseau d'intégrer la dynamique des politiques d'accueil touristiques en adaptant le fonctionnement de ses établissements en haute saison à la présence d'un tourisme de séjour significatif.

Le schéma de développement de la lecture publique s'appuie ainsi sur les nombreux points forts du réseau et vise à s'adapter aux enjeux principaux du territoire mis en évidence lors du diagnostic

¹ Ces actions sont mentionnées comme des actions prioritaires des Equipements de la Région Occitanie dans la loi Robert

A. Les enjeux stratégiques du schéma

A la lueur des échanges et de la construction du diagnostic, quatre enjeux ont été identifiés comme prioritaires et devant structurer la réflexion de la stratégie des prochaines années :

ENJEU N°1 : Conforter et asseoir le réseau des médiathèques en garantissant une offre attractive et accessible.

ENJEU N°2 : Mettre en œuvre des actions ciblées en faveur des populations prioritaires.

ENJEU N°3 : Capitaliser sur les actions d'animation et de développement culturel.

ENJEU N°4 : Inscrire le réseau des médiathèques dans la politique touristique du territoire.

B. Le schéma de développement de la lecture publique

1. Conforter et asseoir le réseau des médiathèques en garantissant une offre attractive de proximité

Action n° 1.1 : Élargissement du réseau de lecture publique avec les 3 établissements qui ne l'ont pas intégré	
Le contexte - Un réseau de bibliothèques intégrées ne peut se constituer que sur la base du volontariat - Aujourd'hui, 12 des 15 communes ont transféré leur médiathèque au niveau intercommunal - Les discussions ont été engagées pour intégrer les 3 établissements manquants dans le réseau	Les objectifs de l'action - Aménager équitablement le territoire et développer les services à la population. - Accompagner les 3 communes pour réussir le transfert de leur médiathèque dans le réseau
Nature de l'action : Activité d'argumentation et de plaidoyer pour convaincre les élus des communes non affiliées au réseau à le rejoindre	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Diagnostic sur la mise à niveau nécessaire des 3 bibliothèques (activité actuelle, qualification des équipes, horaires, moyens affectés, ...) - Rencontrer les élus des 3 communes et les rassurer sur la nature du partenariat et la hausse qualitative du service qui sera proposé aux habitants - Définir avec nos collègues du service des finances le montant des charges à transférer pour chacune des communes - Concevoir un travail opérationnel d'aménagement (désherbage, organisation, accès aux outils du numérique et au catalogue partagé, implantation de mobiliers et mise en place d'un renouvellement des collections, ...) - Intégration des nouvelles collègues et déploiement d'un plan de formation et d'accompagnement à l'intégration dans le réseau - Après transfert effectif, communication à destination des habitants de ces communes.	Partenaires à associer - Services de la communauté de commune - Élus de la commission Lecture publique - Les élus des trois communes concernées - Les acteurs professionnels ou bénévoles qui animent les bibliothèques - Les partenaires locaux potentiels - Les habitants - La Médiathèque Départementale
Planning et phasage de mise en œuvre - Intégration envisagée d'ici avril 2026 (fin du mandat) - Courant été 2024, consultation des services de la CdC et du Président. - A partir de septembre 2024, présentation du diagnostic de la lecture publique et du schéma intercommunal à la conférence des maires et échanges avec les maires concernés.	Évaluation : indicateurs. - Intégration des 3 médiathèques au réseau de lecture publique au printemps 2026 - Évaluer l'action par communes déjà équipées en détaillant : - Nombre de passage - Nombre de prêts - Diversité des propositions culturelles - Articles presse locale

Action n°1.2 : Aménagement des espaces de manière attractive et accessible

Le contexte

- Les médiathèques nouvelles génération visent à offrir des espaces spacieux proposant des synergies, des endroits de détente, de manipulation, de jeux, ... des lieux d'animation/médiation intégrés ou toute autre aménagement qui permette de créer des espaces de vie et de sociabilité (troisième-lieu)
- Pour certaines médiathèques du territoire et *a fortiori* celles qui n'appartiennent pas au réseau, le matériel est vétuste et vieillissant ou bien encore, elles ne disposent pas des espaces suffisants pour déployer une activité aux normes (pour mémoire le territoire dispose de 2 médiathèques de catégorie C et une en D) ou enfin le mobilier est fixe et ne peut être déplacé.
- Certaines médiathèques ont encore des enjeux d'accessibilité (Villelongue par exemple)

Les objectifs de l'action

- Garantir l'accessibilité de tous les établissements pour tous les habitants
- Identifier les sites du réseau qui nécessiteraient une intervention spécifique pour repenser les espaces en fonction des nouveaux usages des lecteurs et en adéquation avec le schéma de lecture publique.
- Soigner les ambiances et le confort pour proposer des lieux hospitaliers pour les habitants.e.s.
- S'appuyer sur la modularité des espaces pour disposer d'équipements adaptables aux différentes activités.

Nature de l'action :

Aménagement et mise en place de la modularité des espaces
Qualité des ambiances : lumières, décors, zones de repos, ...

Mise en œuvre et moyens à mobiliser

- Désherbage pour libérer de l'espace dans certains établissements ?
- Extension, transfert de locaux dans certaines situations (visite de médiathèques pilotes)
- Aide du Ministère de la Culture : DGD
- Plan de Développement de La lecture publique et des Bibliothèques du Département, avec la MDPO.

Partenaires à associer :

- Les équipes
- Le public
- Les associations
- Les services techniques de la CdC ACVI

Planning et phasage de mise en œuvre :

- Plan de travaux/ aménagement/ transfert de site à établir en fonction des priorités
- Progressivement et en fonction des entrées des 3 établissements hors réseau

Évaluation :

- L'évolution des classements des médiathèques dans la nouvelle typologie
- Les enquêtes usagers

Action 1. 3 : Modulation des horaires en fonction de la saison

Le contexte

- Pour chaque médiathèque, les horaires d'ouverture sont établis à l'année de manière fixe
- L'activité touristique du territoire est très conséquente avec une saisonnalité très fortement marquée
- Cet afflux de population, particulièrement sur la période juin-septembre est un tourisme de séjour
- Jusqu'à présent, le réseau de lecture publique a organisé son activité vers la population locale sans mettre en œuvre une adaptation de son fonctionnement pour accueillir les touristes

Les objectifs de l'action

- Intégrer dans le fonctionnement du réseau une dimension de politique importante du territoire : l'accueil touristique
- Ouvrir autrement (si ce n'est davantage) en saison estivale pour mieux accueillir le public touristique
- Proposer des pôles fraîcheurs au plus fort de l'été afin de s'adapter aux conditions climatiques évolutives

Nature de l'action

Modifier / Adapter les horaires d'ouverture en fonction des saisons

Mise en œuvre et moyens à mobiliser

- Ajuster les plannings d'ouverture
- Étude de la question des moyens nécessaires à déployer pour la période estivale (aménagement du temps de travail, renforts ?)
- DGD

Partenaires à associer

- Service touristique de l'intercommunalité

Planning et phasage de mise en œuvre

Court terme

Évaluation

Suivi des fréquentations
Nombre de touristes touchés

Action n° 1.4 : Mise en place des outils simples d'évaluation des activités annuelles d'animation et de rencontres avec le public

Le contexte

- Chaque établissement produit annuellement le document SCRIB permettant de mesurer le degré d'activité de manière quantitative mais pas qualitative
- Chaque médiathèque dispose d'une large autonomie et propose des activités de médiation et d'animation et conduit ses propres partenariats
- Il n'existe pas de méthode harmonisée pour élaborer un rapport d'activité du réseau rassemblant les indicateurs quantitatifs mais également qualitatif globaux du réseau sur leur activité de médiation, d'animation et de mise en place des partenariats à l'année

Les objectifs de l'action

- Mesurer l'impact des actions du réseau sur le territoire quantitativement et qualitativement permettant d'alimenter le rapport annuel
- Disposer d'outils d'évaluation sur la pertinence des actions et leur évolution éventuelle (maintien ou retrait de certaines, mutualisation inter-équipement pour d'autres, création de nouvelle, ...)
- Harmoniser et rationaliser la manière d'évaluer les actions proposées sur le réseau et recueillir des données qualitatives

Nature de l'action :

Construire un outil d'évaluation commun aux médiathèques du réseau (tableau Excel)

Mise en œuvre et moyens à mobiliser

- Charte de l'action culturelle
- Création d'un groupe de réflexion avec un référent par territoire afin d'élaborer un tableau commun.
- Formation des équipes
- Tableau mis à disposition de tous les bibliothécaires (Combox)

Partenaires à associer

- Tous les bibliothécaires

Planning et phasage de mise en œuvre :

- Septembre 2024 : réunion du groupe de réflexion.
- Décembre 2024 : tableau finalisé proposé à tous les collègues pour validation.
- Janvier 2025 : utilisation du tableau

Évaluation : indicateurs

- Préciser les indicateurs et les attendus avant l'action.
- Statistiques de fréquentation de toutes les médiathèques consultables en temps réel.

2. Mettre en œuvre des actions ciblées en faveur de publics prioritaires

Action n°2.1 : Développer l'offre en faveur des publics adolescents et jeunes adultes	
Le contexte - La part des adolescents et des jeunes adultes dans la population (jusque 29 ans) et moins élevée qu'à l'échelle départementale et régionale. - Le taux de pauvreté est significatif sur le territoire et notamment chez les jeunes adultes non scolarisés : la situation d'illettrisme chez les jeunes de la Région est préoccupante (8% des 18-25 ans et 6% des 26-35 ans). - Le niveau d'étude est en moyenne moins élevé qu'à l'échelle régionale et nationale (le taux d'illettrisme atteint 25% des personnes sans diplôme et 9% pour un titulaire d'un CAP-BEP). - Les ados/jeunes adultes sont peu présents dans les médiathèques du réseau - Les offres à leur intention sont variables selon les médiathèques du fait d'un manque d'espace.	Les objectifs de l'action - Lancer une consultation afin d'identifier les besoins et comprendre les raisons du faible taux de fréquentation des ELP par cette tranche d'âge. - Consulter les partenaires éducatifs et sociaux. - Développer un programme d'actions qui réponde à leurs attentes et leurs besoins : collections, outils numériques, outils de formation et d'auto-formation, animations... - Proposer une série d'actions pour contribuer à réduire l'illettrisme et l'illectronisme sur cette tranche d'âge. - Mettre en place des partenariats structurants pour conduire des actions dédiées.
Nature de l'action : Mettre en œuvre un plan stratégique pour toucher les adolescents et des jeunes adultes	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Stratégie d'acquisition de collections à définir et à déployer en faveur de ce public en intégrant le jeu vidéo (à intégrer dans la charte documentaire) - Promotion de mediatek66 - Bonne identification des espaces dédiés dans les médiathèques et actions hors les murs (PIJ) - Mise au point de partenariats avec les acteurs identifiés avec des actions dans les médiathèques - Communication à destination de ces publics (réseaux sociaux, affichages, ...) - Formation du personnel sur la connaissance de ces publics particuliers et de leurs attentes et pratiques afin de professionnaliser la médiation par le biais d'ateliers...	Partenaires à associer : - Services municipaux et intercommunaux - Acteurs pédagogiques et culturels : Lycée, collège, Micro-Folie - Acteurs sociaux : PIJ/ MLJ/ associations (mission locale, France Travail, ...)

Planning et phasage de mise en œuvre : - Consultation des partenaires et de ce segment de population en 2025 - Mise en œuvre courant 2026	Évaluation : - Déploiement des collections à leur intention (quantitativement et qualitativement) et réaménagement de médiathèques - Partenariats structurants mis en place avec acteurs spécifiques - Actions, animations conduites à leur intention
--	---

Action n°2.2 : Contribuer à la réduction de l'illettrisme sur le territoire

Le contexte	Les objectifs de l'action
- Le taux de pauvreté est significatif sur le territoire et notamment chez les jeunes adultes non scolarisés : la situation d'illettrisme chez les jeunes occitans est préoccupante (8% des 18-25 ans et 6% des 26-35 ans) - Le niveau d'étude est en moyenne moins élevé qu'à l'échelle régionale et nationale (le taux d'illettrisme atteint 25% des personnes sans diplôme et 9% pour un titulaire d'un CAP-BEP. - La médiathèque n'a pas conduit d'action spécifique vis-à-vis de la réduction de l'illettrisme sachant que les besoins sont variables selon les communes et que ces publics sont difficiles à toucher. Seul le rapprochement avec les acteurs sociaux et associatifs permettrait de pouvoir développer une action ciblée et opérationnelle	- Identifier les différents publics qui peuvent être touchés : éducatifs, sociaux, associatifs. - Référencer les partenaires potentiels et proposer des actions communes - Constituer un fonds <i>Facile à lire</i> dans toutes les médiathèques - Déployer une stratégie d'ensemble de lutte contre l'illettrisme
Nature de l'action : - Création un groupe de travail avec les acteurs éducatifs et sociaux pour co-construire une offre d'accompagnement aux habitants pour réduire l'illettrisme (accompagnement scolaire, apprentissage linguistique, animations autour de la langue, jeux éducatifs, éducation aux médias et à l'information...) - Développement des outils numériques d'autoformation - Développement d'ateliers d'éducation aux médias et à l'information - Organisation de cours dans les médiathèques en français langues étrangères et pratique du français - Constitution d'un fonds Facile à Lire dans toutes les médiathèques - Accompagnement aux devoirs en collaboration avec des associations ou des étudiants.	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Création de partenariats avec les acteurs éducatifs, sociaux et les associations caritatives - Convention avec le CRIA 66 - Identification d'un corpus d'actions mobilisables par chaque établissement - Formation du personnel + 1 référent - (EMI/illectronisme) + ANCT - Budget d'investissement pour le fonds Facile à Lire et le mobilier - DGD	Partenaires à associer - Associations caritatives (secours populaire, ...) - Acteurs de l'éducation, Centres sociaux, PIJ, France Emploi, ... - CRIA 66 - Référent Facile à Lire à la MDPO - Département

Planning et phasage de mise en œuvre : 2025 : constitution des partenariats et mise en place du catalogue des actions 2026 : déploiement de projets dans toutes les médiathèques du réseau et constitution d'un fonds spécifique Facile à Lire	Évaluation : indicateurs 12 médiathèques équipées d'un fonds FAL vivant et dynamique. Nombre de partenaires mobilisés Nombre d'actions constituant le corpus Impact annuel des actions : bénéficiaires, nombre d'ateliers, ...
--	--

Action n° 2.3 : S'engager pour la réduction de l'illectronisme	
Le contexte - La population du territoire est plus âgée que celle du département et de la Région. Or, 62% des personnes concernées par l'illectronisme ont entre 56 et 65 ans au niveau régional et 59 % des inactifs sont en situation d'illectronisme et 14% au chômage - L'ensemble des démarches administratives se dématérialisent - Il existe des maisons France Service sur certaines communes - On assiste à une obsolescence progressive du matériel informatique - Le réseau wifi public est non-opérationnel sur certains secteurs - Les agents ne sont pas tous formés : les recrutements des futurs collaborateurs devront veiller à disposer de compétences avec un plan de formation général des agents	Les objectifs de l'action - Participer de la réduction de la fracture numérique - Affirmer les médiathèques comme des lieux ressources pour l'accès à des services numériques performants - Proposer une extension du service de permanence numérique en partenariat avec le réseau - Déployer des actions de sensibilisation, médiation en faveur du numérique
Nature de l'action : Conduire un plan stratégique autour des outils et de l'offre numérique pour participer de la réduction de la fracture numérique et l'illectronisme	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Recenser et cartographier les acteurs locaux dans le domaine numérique ainsi que les partenaires pour déployer les actions autour de l'illectronisme (institutions, structures associatives, éducatives, sociales...) - Développer le parc de matériel et les contenus - Proposer des ateliers d'accompagnement aux ressources numériques - Informer les publics sur les actions conduites - Recruter un.e médiathécaire disposant de compétences numériques, référent.e pour le réseau	Partenaires à associer - Service informatique CC-ACVI - Associations - Acteurs éducatifs et sociaux - Communes - Cd 66 et Maisons France Services
Planning et phasage de mise en œuvre : - Nomination d'un responsable spécialisé numérique pour le réseau - Élaboration d'un mapping des acteurs à associer - Organisation de réunions semestrielles - Mise au point d'un plan stratégique concerté en faveur du numérique fin 2025 - Déploiement en 2026	Évaluation : - Budget d'acquisition de matériel numérique et de ressources - Formation des personnels - Indicateurs de fréquentation des ressources numériques - Fréquentation des ateliers et animations autour du numérique

3. Capitaliser sur les actions d'animation et de développement culturel

Action n° 3.1 : Conforter le niveau de l'offre des « petites scènes »	
Le contexte - Le réseau intercommunal de lecture publique développe une saison de spectacles/rencontres pour le jeune public (3 à 10 ans) : « Les petites scènes » avec au moins un spectacle/an proposé dans les communes du réseau. - Les séances sont organisées pour les jeunes des centres de loisirs, les scolaires ou les familles. - Peu de propositions sont réalisées à destination des ados et aucune pour les 0-3 ans - Les 3 communes hors réseau n'accueillent pas de spectacle. - La programmation est effectuée par : - les médiathèques - certaines communes - Communication : distribution du programme aux écoles et programme relayé sur le site de l'OTI (qui prend en charge les réservations). - Budget : un budget annuel contraint est dédié à la programmation des Petites Scènes : recours important à des Compagnie locales.	Les objectifs de l'action - Proposer à tous les enfants du territoire l'accès à un spectacle <i>a minima</i> dans leur commune dans un esprit d'équité et de proximité - Offrir des spectacles pour toutes les tranches d'âge, des bébés aux ados. - Laisser une autonomie aux communes pour sélectionner le type de programmation proposée
Nature de l'action : Maintien et déploiement des Petites scènes (en termes de public visé et de lieu de diffusion) afin de proposer une offre équitable sur tout le territoire.	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Étendre le programme des Petites Scènes dans les 3 communes hors réseau - Proposer des spectacles pour les 0-3 ans (mobiliser avec la MDPO l'opération premières pages). - Proposer un programme pour les ados. - Élargir l'offre à des Compagnies régionales - Obtenir une augmentation significative du budget. - Améliorer la communication dans les communes (flyers, affiches, réseaux sociaux).	Partenaires à associer - Département (Fête du Livre Vivant), livre vivant en balade - Relais Petite Enfance et crèches intercommunales. - Service jeunesse intercommunal (ALSH et PIJ). - Établissements scolaires. - Mairies - OTI - Associations (pour les spectacles à thème particulier) - Services communication intercommunal et des communes

Planning et phasage de mise en œuvre : - Pour programmer chaque saison, rencontre des élus et directeurs de la culture des communes déjà participantes en septembre 2024. - Échange par mail 3ème trimestre de l'année précédente avec les autres partenaires. - Pour les 3 communes hors réseaux, leur participation aux Petites Scènes dépend du transfert de leurs médiathèques au réseau	Évaluation : indicateurs - Programmation effectuée en direction de toutes les tranches d'âges. - Fréquentation à chaque séance. - Nombre de communes bénéficiant de la programmation
--	--

Action n°3.2 : Amplifier « la semaine résidence d'autrices et d'auteurs »

Le contexte

- 4 auteur.e.s accueillis sur chacun des 4 territoires pendant la même semaine.
- Chaque auteur.e rencontre des classes.
- Changement de la période d'accueil (décembre > février)
- Disparité des territoires : La Côte Vermeille, les Albères et Illibéris comptent des médiathèques qui ne peuvent pas recevoir d'auteur.
- Difficulté de contacter et faire venir des auteurs d'envergure nationale.
- Pas de budget spécifique alloué à cette action ; dépend du budget « animation » courant de chaque territoire.

Les objectifs de l'action

- Élargir le public visé : pas uniquement des scolaires mais des professionnels de la petite enfance et des familles.
- Soutenir la formation culturelle du jeune public.

Nature de l'action :

Rencontres et échanges autour du processus de la création littéraire.

Mise en œuvre et moyens à mobiliser

- Organisation d'une table-ronde regroupant les 4 auteurs pour tout public dans un lieu adapté.
- Communication sur cette action (presse).
- Planification des rencontres avec les établissements scolaires.
- Organisation de la venue de l'auteur.e, son hébergement et sa restauration.
- Allocation spécifique d'un budget

Partenaires à associer

- MDPO
- Librairies du territoire
- Lire et faire lire
- Établissements scolaires
- Service communication intercommunal
- Occitanie Livre et Lecture (plateforme de mutualisation de spectacles).
- DRAC ; dispositifs de résidences, ACT, classes et EAC (conseillère DRAC PO)

Planning et phasage de mise en œuvre :

- Anticiper la venue d'auteur d'envergure nationale un ou deux ans avant.
- Printemps : contact des auteurs.
- 3ème trimestre : planification des rencontres scolaires.
- Venue des auteurs mi-février

Évaluation : indicateurs

- Fréquentation à la table-ronde.
- Nombre de rencontres avec les classes et nombre et tranches d'âge des élèves touchés

4. *Inscrire le réseau des médiathèques dans la politique touristique du territoire*

Action n° 4.1 : Adapter l'offre au public touristique en résidence sur le territoire	
Le contexte - L'activité touristique est l'un des piliers économiques du territoire - Le territoire a réalisé 8 443 100 nuitées touristiques en 2023 dont près de 5 millions en juillet/août - Argelès est le premier site de fréquentation avec plus de 5 millions de nuitées annuelles - Il s'agit essentiellement d'un tourisme de provenance nationale à plus de 80% de la fréquentation - Près de 19% des touristes sont étrangers avec une forte présence des Pays-Bas, du Royaume Uni, d'Allemagne, Belgique et Espagne - Des actions ont été menées sans pour autant qu'elles soient véritablement structurées : - Partenariats existants (petites scènes, Mar i munt). - Utilisation du réseau de communication et diffusion du service touristique intercommunal	Les objectifs de l'action - Engager le service de lecture publique comme l'un des acteurs de l'excellence de l'accueil touristique - Proposer des services adaptés aux attentes des touristes : dans les murs (médiathèques) et hors les murs (camping, plage, parcs et jardins, ...) - Bénéficier des outils de communication touristique pour promouvoir l'offre de lecture publique
Nature de l'action : Adapter les horaires d'été à l'activité touristique Valoriser les points de fraîcheurs représentés par les médiathèques Développer un panel de services destinés aux touristes (touriste de séjour et résidents secondaires) : - Collection spécifiques (cf. fiche 4.2) - Animations à créer à leur intention - Organisation ponctuelle de « nocturnes » (expérimentation) - Boîtes à livres sur les plages - ...	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Définir les modalités de travail en transversalité avec les autres services de la CC - Modification des horaires d'ouverture l'été - Organisation du temps de travail - Structuration de partenariats avec le secteur touristique - Communication à mettre en place	Partenaires à associer - L'office de tourisme intercommunal - Les hébergeurs et particulièrement les campings - les communes - le département
Planning et phasage de mise en œuvre : Rencontre / échange 2024 Mise en œuvre 2025	Évaluation : indicateurs - Indicateurs d'inscription - Quantification des usagers et des prêts - Nombre de partenaires associés - Fréquentation des animations estivales - Nb d'opérations hors les murs

Action n° 4.2 : Proposer une offre de collections spécifiques aux vacanciers	
Le contexte - L'activité touristique est le principal pilier économique du territoire - Le territoire a réalisé 8 443 100 nuitées touristiques en 2023 dont près de 5 millions en juillet/août - Argelès est le premier site de fréquentation avec plus de 5 millions de nuitées annuelles - Il s'agit essentiellement d'un tourisme de provenance nationale à plus de 80% de la fréquentation - Près de 19% des touristes sont étrangers avec une forte présence des Pays-Bas, du Royaume Uni, d'Allemagne, Belgique et Espagne - A ce jour, il n'y a pas d'adaptation des fonds à ce public touristique	Les objectifs de l'action - Proposer des collections spécifiques destinées aux touristes et identifiées comme telles (ex. <i>lire au soleil</i> ou autre dénomination) - Expérimenter le dépôt de livres encadré chez un hébergeur (camping ?) ou boîtes à livres en autonome ?
Nature de l'action : Développer un panel de services destinés aux touristes et plus particulièrement des collections dédiées	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Développement d'une politique d'acquisition de « livres de plage » : polar, romances, fictions, succès actuel de librairie, facile à lire ... sous format poche - Développer le fond local à leur intention : guides touristiques, balades (patrimoine, nature, guides pratiques, sentiers, ...) - Expérimentation des modalités de diffusion : dans les murs et hors les murs (hébergeurs, OT interco, ... ?) - Détermination d'une stratégie de communication à l'attention des touristes - rencontre / échange	Partenaires à associer - L'office de tourisme intercommunal - Les hébergeurs et particulièrement les campings - les communes - le département
Planning et phasage de mise en œuvre : - Rencontre / échange courant 2024 - Actions test limitées en 2025 avec évaluation pour ajustement de l'action	Évaluation : indicateurs du test - Nature des partenariats construits - Impact auprès des touristes (inscrits, prêts, ...) - Degré de difficulté de gestion des fonds et des retours

Action n° 4.3 : Concevoir un plan de communication sur l'offre à destination des vacanciers	
Le contexte - L'activité touristique est le principal pilier économique du territoire - Le territoire a réalisé 8 443 100 nuitées touristiques en 2023 dont près de 5 millions en juillet/août - Argelès est le premier site de fréquentation avec plus de 5 millions de nuitées annuelles - Offrir un accueil de qualité et développer des services diversifiés aux touristes sont les lignes de force de la politique touristique territoriale - Le réseau de lecture publique, peut participer de la qualité de l'accueil touristique en proposant des services spécifiques (modalités de fonctionnement adaptées, collections, animations, ...)	Les objectifs de l'action - Adapter les systèmes de communication du réseau de lecture publique pour toucher les vacanciers - Participer de l'action de l'office du tourisme pour intégrer des informations sur les médiathèques dans le livret d'accueil - Articuler la communication avec les partenaires associés.
Nature de l'action : Construction d'un plan de communication	
Mise en œuvre et moyens à mobiliser - Réflexion d'ensemble à construire dans le réseau : identification spécifique des collections, mise en avant - Communication dans les établissements dédiés aux vacanciers sur des offres adaptées - Création de PLV à installer soit dans les médiathèques et/ou chez les partenaires associés, ...	Partenaires à associer - Service communication de l'EPCI et des communes - Office du tourisme - Hébergeurs - Presse
Planning et phasage de mise en œuvre : - Réunions partenariales à organiser à l'automne 2024 - Test en 2025 pour une évaluation des actions - Développement 2026	Évaluation : indicateurs - Nb de touristes touchés - Nb de prêts - Nb de touristes participant à des animations